



**NOUVEAU PARTI
ANTICAPITALISTE**

C'EST MAINTENANT ET C'EST POSSIBLE !

La journée du 7 septembre, historique, a réuni près de 3 millions de manifestants. Sourde à une contestation grandissante dans le pays, le pouvoir a fait voter la loi sur les retraites par les députés le 15 septembre, avec un vote prévu début octobre au Sénat.

Mais nous sommes très nombreux à penser qu'il est aujourd'hui possible de faire reculer ce gouvernement. En 2006 le Contrat Première Embauche (CPE) avait déjà été adopté par le Parlement lorsque les manifestations successives et la mobilisation dans la rue avaient contraint Villepin, Premier ministre, à reculer et à retirer son projet.

ÉDITO

Oui, gagner devient possible! Nous devons affirmer haut et fort, tous ensemble, que cette réforme n'est ni négociable ni amendable. La gauche sociale et politique doit réclamer clairement, non pas la réécriture du projet de loi, mais son retrait pur et simple. Des désaccords certes demeurent à gauche, en particulier avec le Parti socialiste qui vient de voter à l'Assemblée nationale, avec la droite, l'allongement de la durée de cotisation à 41,5 annuités. Ce qui remet

évidemment en cause le départ à la retraite à 60 ans pour la majorité des salariés et permet de baisser encore davantage le montant des pensions, pensions qui ont déjà baissé de 15 à 20 % en 20 ans.

L'enjeu n'est pas que Sarkozy lâche du lest mais qu'il lâche l'affaire et pour cela, la gauche – toute la gauche – ne doit rien lâcher du tout !

Face à cette droite qui défend coûte que coûte sa classe, nous devons montrer une gauche qui s'assume pleinement, qui exige une autre répartition des richesses, qui défend unitairement la retraite à 60 ans, à taux plein, sans allongement de la durée de cotisation. Prendre sur les profits, répartir le temps de travail pour profiter tous et toutes de nos retraites, voilà ce que nous devons imposer au pouvoir et au patronat.

Après le 7 septembre, le climat social et politique s'est considérablement réchauffé. La bataille contre Sarkozy, pour le retrait, c'est bien maintenant qu'elle s'engage et qu'elle se joue. Nous devons infliger une défaite à ce gouvernement, nous devons infliger une défaite à Sarkozy sur le terrain social. Le 23 septembre doit être le début d'un mouvement d'ensemble, d'une grève générale qui bloque le pays. D'ores et déjà, des appels de structures syndicales, d'intersyndicales locales appellent à la reconduction. Après le 23, la lutte continue !

La démographie, un problème ?

Certes, il y avait 11 millions de retraités en 2000, ils devraient être 21 millions en 2040 du fait de l'allongement de la durée de la vie et de l'arrivée à l'âge de la retraite de la génération du « baby-boom ».

Les derniers-nés de cette génération arriveront à la retraite entre 2036 et 2040. Ce seront ensuite les classes creuses qui y parviendront et le nombre de retraités diminuera.

Les rapports officiels d'où sont tirées les prophéties catastrophiques évoluent très vite et sont pleins d'incertitudes : difficile de prédire par exemple combien des femmes qui

ne sont pas encore nées auront d'enfants !

Au total, la population en âge de travailler serait stable de 2006 à 2050.

Entre 1960 et 2000, la part de la richesse nationale (le PIB) consacrée au financement des retraites par répartition avait augmenté de 8%. Pourquoi serait-il impossible de l'augmenter à nouveau, alors que la richesse va doubler en 40 ans (de 1 700 à 3 400 milliards d'euros) et que les besoins pour les retraites nécessiteraient une progression de la part du PIB de 6% d'ici 2050 ?

Il n'y a pas lieu de construire un scénario catastrophe sur « le choc démographique » car les richesses existent. Financer

les retraites est un choix politique.

Le total des cotisations pour les retraites (public/privé) est, aujourd'hui, autour de 200 milliards d'euros par an. Une augmentation des salaires de 300 euros et un emploi pour les chômeurs se traduirait tout de suite par plus de 30 milliards de ressources en plus pour payer les retraites, bien au-delà de tous les « déficits. » La vraie question c'est bien la répartition des richesses.

Le « déficit » est voulu

Le prétendu déficit de la branche vieillesse de la Sécurité sociale de 8,1 milliards d'euros en 2009 augmenterait

fortement les prochaines années.

Les premiers responsables, ce sont le chômage et la précarité dont sont victimes 7 millions de personnes en France. Que le patronat et le gouvernement commencent par cesser de licencier, de bloquer les salaires, de supprimer des emplois dans la fonction publique et offrent un véritable emploi à tous ceux qui sont en âge de travailler !

Le « déficit » c'est aussi le pillage de la Sécurité sociale, notamment l'explosion des exonérations des cotisations patronales et la diminution depuis 30 ans de cette part patronale.

UN PROJET DE LOI INJUSTE !

Le report de l'âge légal de départ en retraite de 60 à 62 ans :

C'est la mesure phare répondant, selon le patronat et le gouvernement, au soit-disant problème démographique c'est-à-dire à l'allongement de l'espérance de vie. « On vit plus longtemps on doit donc travailler plus longtemps ». C'est une véritable régression qui pourtant selon le Conseil d'Orientation des Retraites dans son dernier rapport de mai 2010 ne répondra en rien ou peu au problème de financement des retraites dans les années qui viennent. En allongeant l'âge légal du départ en retraite, patronat et gouvernement « oublient » qu'à 35 ans, qu'un cadre peut espérer vivre 46 ans mais un ouvrier seulement 39 ans et que l'espérance de vie en bonne santé n'est que 64,2 ans pour les femmes et 63,1 ans pour les hommes. Dans leurs prévisions, ils misent sur un taux de chômage « structurel » d'au moins 7%. Ils prétendent mettre au travail les aînés alors qu'ils prévoient de maintenir au chômage les plus jeunes ! Et pour les

« seniors » forcés de rester au boulot, pas question de vrais emplois mais des « emplois vieux », mal payés et précaires !

La durée de cotisation sera portée à 41,5 ans en 2020 :

Avec 41 années de cotisation les $\frac{3}{4}$ des salariés du secteur privé ne sont plus au travail à l'âge de la retraite. Ils sont soit au chômage, soit en maladie, soit en invalidité. Ces annuités validées au titre des périodes de chômage, maladie ou invalidité ne seront pas dans les 25 meilleures annuités !

Allonger la durée de cotisation revient à diminuer encore une fois le montant des retraites.

Alignement du taux de cotisation du public sur celui du secteur privé

Pour soit disant une question d'équité, le projet de loi prévoit d'augmenter le taux de cotisation du secteur public et de certains régimes spéciaux de 7,85% à 10,55%. Ce qui revient en fait à baisser les salaires des fonctionnaires de 3% en 10 ans par l'augmentation des cotisations salariales. Pourtant, à salaire égal, fonctionnaires et salariés du privé

touchent des pensions comparables.

Report de 2 ans de l'âge annulant la décote :

Les salariés aux carrières incomplètes (majoritairement les femmes) devaient attendre 65 ans pour ne pas subir une décote pouvant atteindre 25% du montant de la pension. Avec ce projet de loi, elles devront rester dans la précarité jusqu'à 67 ans pour éviter toute décote. C'est une nouvelle fois les plus précaires, les plus fragilisés qui feront les frais de cette contre réforme.

Pénalisation des carrières longues :

Le dispositif de la loi de 2003 avait permis aux salariés ayant commencé à travailler tôt de partir avant 60 ans : 100 000 par an en avaient bénéficié. Le gouvernement ayant jugé que c'était trop, avec la nouvelle réforme, il leur faudra attendre deux ans de plus, et le nombre de bénéficiaires sera diminué de moitié dès 2011.

Individualisation de la pénibilité :

Désormais la retraite à 60 ans ne sera autorisée qu'à condition que « l'usure professionnelle »

soit constatée individuellement. Le gouvernement donne ainsi pleine satisfaction au patronat en n'envisageant de prendre en considération la pénibilité du travail qu'au cas par cas, laissant le soin au salarié de faire la preuve médicale qu'il est usé. La retraite devient ainsi une affaire de gestion individuelle dans laquelle le droit collectif à la protection disparaît, et la pénibilité du travail est ramenée à la question du handicap physique, puisqu'il faudra un taux d'incapacité au moins égal à 20% pour que cette notion soit reconnue.

Toutes ces mesures répondent point par point aux exigences du Medef et des classes dirigeantes. Elles ont pour objectif d'aggraver le partage, déjà inégal, de la richesse produite entre le capital et le travail et, malgré la crise et la récession, de maintenir les profits, les dividendes et les hauts revenus d'une minorité de privilégiés.

INACCEPTABLE !

La dégradation du niveau des pensions

Selon l'officiel Conseil d'Orientation des Retraites, le « taux de remplacement » (niveau des pensions par rapport aux salaires) passerait de 72 % aujourd'hui à 59 % en 2050 !

Le montant des retraites n'est plus indexé sur les salaires mais sur les prix depuis plus de vingt ans. En pratique, cela se traduit par une érosion croissante de la valeur réelle des pensions. Dès aujourd'hui, la majorité des retraités survit plutôt qu'elle vit décemment de sa retraite.

Plus d'un million de retraités vit sous le seuil de pauvreté et 50% touchent une pension inférieure à 1 000 d'euros.

Les retraités sont les premières victimes de la baisse des remboursements des dépenses de santé par la Sécu : accroissement des cotisations aux assurances complémentaires, « franchises », le niveau des pensions va contraindre une majorité des retraités à limiter ses soins, alors que les besoins augmentent.

Les femmes sont les premières victimes des attaques sur les retraites !

La discrimination qui touche leurs salaires est amplifiée sur le montant de leurs retraites !

Elles sont, à 75%, les « bénéficiaires » du « minimum vieillesse ».

Leurs pensions, inférieures de 40% à celles des hommes sont davantage pénalisées par l'allongement de la durée de cotisations.

Petits boulots, temps partiels, interruption de carrière pour élever les enfants sont avant tout leur lot. Pour elles, la possibilité d'avoir une carrière complète et donc une retraite décente est faible !

Dans la Fonction publique, la réforme de 2003 a scandaleusement réduit les droits des femmes. Les mères d'enfants nés avant 2004 n'ont de « bonus » d'un an que si elles étaient fonctionnaires au moment de l'accouchement. Les femmes inactives, en disponibilité, non-titulaires ou travaillant dans le privé ont perdu ce droit tout comme une partie des étudiantes.

FINANCER LES RETRAITES, C'EST POSSIBLE !

Les ressources existent. Le « problème » des retraites est celui d'un choix politique. Une part croissante des richesses produites est accaparée par une minorité de privilégiés. Le patronat et les gouvernements de droite et de gauche ont réussi depuis 25 ans à faire chuter de 10 % la part des salaires dans la richesse créée et ainsi d'accroître d'autant la part des profits.

Il faut donc prendre sur ces profits pour financer les retraites, c'est-à-dire :

✪ **POUR EN FINIR AVEC LE CHÔMAGE, PARTAGER LE TRAVAIL ENTRE TOUS ET TOUTES, INTERDIRE LES LICENCIEMENTS, ARRÊTER LES SUPPRESSIONS ET CRÉER LES POSTES NÉCESSAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (SANTÉ ÉDUCATION...)**

- 100 000 chômeurs en moins, c'est 1,3 milliard d'euros de cotisations en plus.
- Du travail pour les 5 millions de chômeurs apporterait 65 milliards d'euros à la protection sociale.

✪ **AUGMENTER LES SALAIRES**

- 300 euros d'augmentation des salaires c'est 66 milliards d'euros pour la Sécu dont 31 pour les retraites.

✪ **AUGMENTER LES COTISATIONS « PATRONALES »**

- 1 % de cotisation dé plafonnée rapporte 4,9 milliards d'euros à la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse.

✪ **METTRE FIN AUX PILLAGES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE**

- L'État et les patrons doivent rembourser toutes leurs dettes (2,15 et 3,6 milliards d'euros en 2008).
- Les dispositifs qui échappent aux cotisations sociales et individualisent les salaires doivent être intégrés à la masse salariale (apport de l'intéressement et de la participation : 6 à 8 milliards d'euros).
- Les cotisations sur les stock-options apporteraient 2,4 à 4,8 milliards d'euros.

TROIS EXIGENCES INSÉPARABLES

- Le droit à la retraite à 60 ans maximum, à 55 ans pour les salariés ayant subi des travaux pénibles et ceux qui sont affectés par la dégradation des conditions de travail ;
 - La pension doit être la continuité du salaire. Elle doit être à 75 % du salaire brut, calculée sur les six meilleurs mois de salaire ;
 - La durée maximale pour bénéficier de la retraite doit être de 37,5 annuités de cotisation, en incluant les périodes de pertes d'emplois, d'apprentissage, de formation et d'études à partir de 18 ans.
- Ceci implique l'abrogation de toutes les mesures depuis 1993 concernant la retraite Sécu et les régimes complémentaires.

UNIFICATION DES RÉGIMES DE RETRAITE UNIQUEMENT PAR LE HAUT

POUR LE FINANCEMENT, POUR PLUS DE COTISATIONS :

- Un CDI à temps plein pour tous et toutes, avec un temps de travail à 32 h et moins si nécessaire !
- Augmentation de tous les salaires et revenus de 300 euros nets pour tous ;
- Augmentation la part « patronale » des cotisations.

NON AUX RETRAITES DE MISÈRE

- Indexation des retraites sur les salaires et non sur les prix ;
- Revalorisation immédiate des retraites de 300 euros nets ;
- Pas de retraites en dessous du SMIC revendiqué (1500 euros net) ;
- Compensation des inégalités entre les hommes et les femmes ;



POUR PRENDRE CONTACT :

Envoyez vos coordonnées par courrier à : NPA, 2 rue Richard Lenoir - 93100 Montreuil
Ou par mail à : ecrire@npa2009.org

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :